



ment la souveraineté et l'indépendance ou négocier une sorte de pacte militaire international. Sauf le gouvernement allemand, qui paraissait avoir étudié d'avance le projet et y avoir même collaboré plus ou moins directement, les divers gouvernements accueillirent avec froideur le projet de traité. Les Etats-Unis se déclarèrent peu disposés à prendre part à ce congrès, qui ne paraissait guère destiné qu'à régler des questions européennes. La France consentit à envoyer des délégués, mais sous la condition qu'il ne pourrait prendre de décision par eux-mêmes et sans l'avis de leur gouvernement. L'Angleterre multiplia les délais et les objections, et, quand elle crut pouvoir promettre sa participation à la conférence, elle y mit pour condition expresse : qu'on n'établirait pas de principes généraux ; qu'on écarterait toute question maritime ; que les décisions du congrès ne lieraient aucune des puissances représentées ; que la conférence, en un mot, serait purement consultative. Cette condition fut acceptée par tous les résultats qu'on s'était promis, fut néanmoins acceptée par la Russie, qui s'acharnait après l'idée du congrès, et par les autres puissances, dont la plupart n'accordaient leur adhésion que par condescendance pour la personne du czar, dont tous les gouvernements se disputaient l'amitié. Dans ces termes, le congrès fut-il donc nécessairement, une sorte de jeu d'enfants où l'on discutait gravement des questions quelquefois difficiles, plus souvent banales. On décida, sans rire, que les bellégarres sont ceux qui prennent les armes, et que ceux qui leur doivent d'éviter les cruautés inutiles, les destructions, les incendies, les réquisitions non nécessaires. En dehors de ces lapalissades, qui foisonnent dans le projet, il y avait, en fait, une seule question véritablement intéressante virent le délégué allemand, M. de Woigts-Rhezt, et le délégué russe, M. de Jomini, président du congrès, presque toujours d'accord pour recommander l'application de ce système : interdiction absolue du concours patriotique et volontaire des citoyens dans les guerres nationales, écrasement complet des populations, enrégimentement à la trahison des fonctionnaires et des habitants dans les pays occupés. Ce point de vue humanitaire, cette façon d'arrêter l'effusion du sang en assurant la domination du vainqueur sur le pays vaincu, fut vivement attaqué par les délégués de l'Angleterre et de la plupart des Etats secondaires, mais reçut l'appui assez imprévu du baron Baude et du général Armandeau, délégués français. Les délégués de l'Angleterre et ceux de la plupart des puissances secondaires opposèrent la plus vive résistance à ce système qui, sous prétexte d'humanité, interdisait la lutte aux peuples dépourvus de grandes armées permanentes, faisait une loi de la soumission aux petits Etats en vahis par de puissants voisins.

La première séance du congrès avait eu lieu le 27 juillet, la dernière fut tenue le 31 août 1874. Le projet russe, largement modifié, mais empreint encore de la pensée qui l'avait inspiré, donna lieu à une résolution purement platonique, mais que nous croyons devoir analyser, parce que la Russie semble s'obstiner à vouloir en faire la base de discussions futures. En voici donc le texte abrégé, mais exact, tel qu'il fut voté.

DECLARATION INTERNATIONALE CONCERNANT LES LOIS ET COUTUMES DE LA GUERRE.

De l'autorité militaire sur le territoire de l'Etat ennemi. L'occupant ne modifie les lois en vigueur dans le pays occupé que s'il y a nécessité. Il protège les fonctionnaires qui consentent à continuer leurs fonctions. Il ne prélève que les impôts déjà établis et les emploie à pourvoir aux frais de l'administration du pays. Il peut saisir les revenus exigibles de l'Etat, ses dépôts d'armes, ses moyens de transport, ses approvisionnements de nature à servir aux opérations de la guerre, les télégraphes, le matériel des chemins de fer, les navires, les munitions de guerre, même appartenant à des particuliers. Il est usurfruitier des immeubles de l'Etat. Les biens communaux, les églises, les établissements d'instruction sont traités par lui comme des biens particuliers.

Qui doit être reconnu comme partie belligérante? Des combattants et des non-combattants. Les lois et droits de la guerre s'appliquent : aux milices et corps de volontaires ayant à leur tête une personne responsable ; aux habitants qui ont fait partie de la garnison ou de ses subdivisions, une fois reconnue à distance, portant les armes ouvertement, se conformant aux lois et coutumes de la guerre ; aux habitants qui se soulèvent spontanément aux approches de l'ennemi, sans avoir eu le temps de s'organiser, s'ils observent les lois et coutumes de la guerre. Les non-combattants faisant partie d'une force armée jouissent des droits des prisonniers de guerre.

Des moyens de nuire à l'ennemi. Sont interdits : l'emploi du poison ou d'armes empoisonnées ; le meurtre par trahison ; le meurtre d'un ennemi qui s'est rendu à discrétion ; la déclaration qu'il ne sera pas fait de quartier ; l'emploi d'armes, projetiles ou matières propres à causer des maux superflus ; l'abus du pavillon parlementaire, du pavillon national, des insignes et uniformes de l'en-

emi, des signes distinctifs de la convention de Genève ; la destruction ou la saisie inutile des propriétés ennemies.

Des sièges et des bombardements. Les villes et villages ouverts qui ne sont pas défendus ne peuvent être ni attaqués ni bombardés. Des canons, des obusiers, des mortiers, autant que possible, les églises, les hôpitaux, les édifices consacrés aux arts, aux sciences, à la bienfaisance. Une ville prise d'assaut ne peut être livrée au pillage.

Des espions. L'espion pris sur le fait sera jugé et traité selon les lois en vigueur dans l'armée qui l'a saisi. Les militaires non déguisés et toute personne accomplissant ouvertement une mission de l'ennemi ne sont pas considérés comme espions.

Des prisonniers de guerre. Les prisonniers de guerre ne peuvent être employés à des travaux publics ayant un rapport direct avec les opérations militaires ou humiliants pour leur grade militaire ou leur position sociale. Ils sont traités, pour la nourriture et l'habillement, sur le même pied que les troupes de gouvernement qui les ont capturés. Ils sont soumis aux lois et règlements en vigueur dans l'armée du gouvernement. Ils peuvent être mis en liberté sur parole, s'ils le demandent et si les lois de leur pays les y autorisent ; en ce cas, ils sont tenus de garder la parole promise, et leur gouvernement ne peut demander ni accepter d'eux un service contraire à cette parole.

Des malades et des blessés. Cette matière est régie par la convention de Genève.

Du pouvoir militaire à l'égard des personnes privées. La population d'un territoire occupé ne peut être forcée de prendre part à ses opérations militaires, ni à prêter serment à la puissance ennemie. La propriété privée ne peut être confisquée. Le pillage est interdit.

Des contributions et des réquisitions. Les contributions ne peuvent être imposées que par le général en chef ou l'autorité civile supérieure établie par l'occupant ; les réquisitions ne peuvent être faites qu'avec l'autorité du commandant en chef ou l'autorité civile supérieure. Le refus doit être délégué pour toute contribution ou réquisition.

Des parlementaires. Le chef auquel un parlementaire est expédié n'est pas obligé de le recevoir. Il ne peut être traité que sur son d'inviolabilité s'il est prouvé qu'il a profité de sa position privilégiée pour provoquer ou commettre un acte de trahison.

Des capitulations. Les capitulations ne doivent pas être contraires à l'honneur militaire.

D'armistice. Si la durée de l'armistice n'est pas convenue, les belligérants peuvent reprendre en tout temps les opérations, pourvu que l'ennemi soit averti en temps convenable. La violation de l'armistice par l'une des parties donne à l'autre le droit de le dénoncer ; la violation par des particuliers donne le droit à réclamer la punition des coupables.

Des belligérants internés et des blessés soignés par les neutres. L'Etat neutre qui reçoit l'avis de la présence de blessés ou de combattants internés et décidera si les officiers peuvent être libérés sur parole. Il fournira aux internés les vivres, habillements et secours nécessaires, sauf remboursement ultérieur, et aura le droit de visiter sur son territoire des blessés et malades des parties belligérantes.

Ce singulier monument, où, en dictant des lois à un peuple, on se livre à soi-même, le soin inutile de leur ménager les moyens de le violer, ne recevra vraisemblablement jamais d'application. Néanmoins, l'empereur de Russie, qui ne se console pas de l'échec de son œuvre, essaie une nouvelle tentative au mois de septembre 1874 et engagea les diverses puissances à tenir un nouveau congrès à Saint-Petersbourg, en prenant pour base de leurs délibérations les résolutions du congrès de Bruxelles. Cette fois, lord Derby répondit à cette invitation par un refus catégorique et fortement motivé.

II. CONGRES ECONOMIQUES. Les grandes questions économiques, monnaies, impôts, douanes, salaires, sont aussi anciennes que la société humaine ; mais il était réservé à notre siècle, sinon de résoudre ces questions si difficiles, au moins de les aborder avec des vues nouvelles et d'en chercher une solution générale et rationnelle. Les études, à cet égard, ont marché si vite que, grâce aux transformations politiques dont nous avons été témoins, nous nous sommes trouvés en possession de notions intellectuelles et des habitudes de réflexion, la solution du problème social est poursuivie, non plus seulement par les hommes politiques et les philosophes, mais par le peuple lui-même, qui s'intéresse directement. Certes, il serait téméraire d'attendre de ce mouvement une solution prochaine des grandes questions qui en sont la source. Mais, si nous ne pouvons que nous en occuper, nous ne pouvons que nous en occuper. C'est pourquoi nous nous proposons de voir se généraliser le mouvement de la nécessité d'une solution ; car on peut prédire sans témérité que, le jour où l'opinion publique réclamera nettement cette solution, les gouvernements auront les moyens de la trouver et la trouveront, si les intéressés n'ont pas su devancer l'action des gouvernements, dont ils paraissent, en effet, disposés à se passer. En attendant, il est éminemment in-

teressant d'étudier, dans les congrès, la marche des études sociales, et surtout les efforts souvent stériles, parfois extrêmement remarquables que la classe ouvrière fait pour se débarrasser de la classe ouvrière. Les Allemands se déclarent assez embarrassés pour le dire, à la réalisation de ce projet. L'industriel Louis-Napoléon Bonaparte était, lui aussi, un socialiste très-avancé, et qu'il se vantait même d'avoir conservé sur le trône ses anciens principes. Il fut le fondateur de la société démocratique et si sociale ; pro-gramme, Ajoutons enfin que la réunion des 150 délégués d'Eisenach en 1872 était bien brillante pour être si démocratique et si sociale ; les orateurs qui y prirent part furent : des journalistes, des publicistes, gros industriels, députés, fonctionnaires, vraie collection d'habitués qui lui parurent nécessaires pour faire accepter les réformes jugées nécessaires ou désirables. Voici les résolutions que ce congrès crut devoir prendre : Suppression progressive des droits de douane. Conclusion de traités de commerce entre les divers Etats. Constitution de comités arbitraux pour empêcher les guerres. Unification des monnaies impériales et adoption de l'or comme monnaie étalon. Vote d'une loi déclarant temporaires toutes les fondations de bienfaisance.

— Congrès de Vienne pour les brevets. A l'occasion de l'Exposition universelle de Vienne en 1873, on convint dans cette capitale un congrès d'économistes pour discuter les diverses questions relatives aux brevets d'invention ; mais, par un oubli singulier, les brevets ne furent pas inscrits à l'ordre du jour. On y fut adressé à l'Empereur par un grand chancelier qui avait voulu avoir ses congrès socialistes d'Eisenach, son International de professeurs, son école de Bismarck, son école de Karl Marx ? Qui sait ? Cependant, une raison de doute, c'est que le grand ministre prussien semble s'être refusé à se livrer à un jeu à la fois si enfantin et si dangereux.

Après ce préambule, nous ne devons noter que pour mémoire les résolutions du congrès socialiste et démocratique d'Eisenach. Elles seraient fort intéressantes, mais nous nous en abstiendrons pour la raison qu'on ne saurait semer des « peut-être » dans les formules de résolutions ; Création d'agents spéciaux pour assurer, dans les fabriques, l'exécution des lois relatives au travail des enfants. Extension des mêmes lois à toute espèce de travail industriel et application au travail des femmes mariées. Liberté de coalition. Institution de tribunaux d'arbitrage pour les différends entre ouvriers et patrons.

En 1874, un nouveau congrès fut tenu à Eisenach, dans des conditions presque identiques. On y vota ses déclarations de principes. La rupture du contrat de travail est immorale et punissable. La responsabilité civile est influencée. Les contrats entre patrons et ouvriers doivent être rédigés par écrit. Il convient d'établir, en faveur des ouvriers, des caisses de retraite surveillées par les chambres syndicales. Fédération des chambres syndicales. Etablissement de chambres syndicales agricoles. Etablissement de conseils de prud'hommes agricoles.

— Congrès ouvrier de Paris en 1876. L'annonce d'un congrès ouvrier à Paris avait soulevé quelques espérances dans les partis réactionnaires, qui comptaient à la fois sur des scandales furtifs et sur une insuffisance de la démocratie ouvrière, mais, au moment de se réunir, ils se virent pas sans s'étonner de la nouveauté des opinions, fondées sur l'inexpérience des ouvriers, qui l'absence de liberté avait jusqu'alors tenu loin des réunions et des assemblées. Entendre des ouvriers ardents, illettrés ou peu lettrés discuter pendant des heures entières sur les questions les plus ardues de la science sociale, c'était un spectacle où leurs ennemis se promettaient de trouver beaucoup de choses à critiquer et de mesure tout à fait insensé, les délégués ouvriers mirent un soin scrupuleux à n'aborder que les questions qu'ils connaissaient et à constater par eux-mêmes qu'ils avaient d'avance accusés de fatuité et d'ignorance. Quelques-uns d'entre eux abordèrent les questions économiques avec une telle ampleur de vues, une connaissance si complète de la matière, une idée si nette des difficultés dont sont hérissées les solutions, que leurs auditeurs les plus malintentionnés, après avoir essayé de leur faire des objections, furent obligés de reconnaître que ces orateurs qui captiverent le plus l'attention de l'auditoire, nous devons signaler Chabert, vriers aux assemblées.

— Congrès socialistes démocratiques d'Eisenach. Les questions économiques furent traitées de façon intéressante. On ne peut que se féliciter de voir se généraliser le mouvement de la nécessité d'une solution ; car on peut prédire sans témérité que, le jour où l'opinion publique réclamera nettement cette solution, les gouvernements auront les moyens de la trouver et la trouveront, si les intéressés n'ont pas su devancer l'action des gouvernements, dont ils paraissent, en effet, disposés à se passer. En attendant, il est éminemment in-

teressant d'étudier, dans les congrès, la marche des études sociales, et surtout les efforts souvent stériles, parfois extrêmement remarquables que la classe ouvrière fait pour se débarrasser de la classe ouvrière. Les Allemands se déclarent assez embarrassés pour le dire, à la réalisation de ce projet. L'industriel Louis-Napoléon Bonaparte était, lui aussi, un socialiste très-avancé, et qu'il se vantait même d'avoir conservé sur le trône ses anciens principes. Il fut le fondateur de la société démocratique et si sociale ; programme, Ajoutons enfin que la réunion des 150 délégués d'Eisenach en 1872 était bien brillante pour être si démocratique et si sociale ; les orateurs qui y prirent part furent : des journalistes, des publicistes, gros industriels, députés, fonctionnaires, vraie collection d'habitués qui lui parurent nécessaires pour faire accepter les réformes jugées nécessaires ou désirables. Voici les résolutions que ce congrès crut devoir prendre : Suppression progressive des droits de douane. Conclusion de traités de commerce entre les divers Etats. Constitution de comités arbitraux pour empêcher les guerres. Unification des monnaies impériales et adoption de l'or comme monnaie étalon. Vote d'une loi déclarant temporaires toutes les fondations de bienfaisance.

— Congrès de Vienne pour les brevets. A l'occasion de l'Exposition universelle de Vienne en 1873, on convint dans cette capitale un congrès d'économistes pour discuter les diverses questions relatives aux brevets d'invention ; mais, par un oubli singulier, les brevets ne furent pas inscrits à l'ordre du jour. On y fut adressé à l'Empereur par un grand chancelier qui avait voulu avoir ses congrès socialistes d'Eisenach, son International de professeurs, son école de Bismarck, son école de Karl Marx ? Qui sait ? Cependant, une raison de doute, c'est que le grand ministre prussien semble s'être refusé à se livrer à un jeu à la fois si enfantin et si dangereux.

Après ce préambule, nous ne devons noter que pour mémoire les résolutions du congrès socialiste et démocratique d'Eisenach. Elles seraient fort intéressantes, mais nous nous en abstiendrons pour la raison qu'on ne saurait semer des « peut-être » dans les formules de résolutions ; Création d'agents spéciaux pour assurer, dans les fabriques, l'exécution des lois relatives au travail des enfants. Extension des mêmes lois à toute espèce de travail industriel et application au travail des femmes mariées. Liberté de coalition. Institution de tribunaux d'arbitrage pour les différends entre ouvriers et patrons.

En 1874, un nouveau congrès fut tenu à Eisenach, dans des conditions presque identiques. On y vota ses déclarations de principes. La rupture du contrat de travail est immorale et punissable. La responsabilité civile est influencée. Les contrats entre patrons et ouvriers doivent être rédigés par écrit. Il convient d'établir, en faveur des ouvriers, des caisses de retraite surveillées par les chambres syndicales. Fédération des chambres syndicales. Etablissement de chambres syndicales agricoles. Etablissement de conseils de prud'hommes agricoles.

— Congrès ouvrier de Paris en 1876. L'annonce d'un congrès ouvrier à Paris avait soulevé quelques espérances dans les partis réactionnaires, qui comptaient à la fois sur des scandales furtifs et sur une insuffisance de la démocratie ouvrière, mais, au moment de se réunir, ils se virent pas sans s'étonner de la nouveauté des opinions, fondées sur l'inexpérience des ouvriers, qui l'absence de liberté avait jusqu'alors tenu loin des réunions et des assemblées. Entendre des ouvriers ardents, illettrés ou peu lettrés discuter pendant des heures entières sur les questions les plus ardues de la science sociale, c'était un spectacle où leurs ennemis se promettaient de trouver beaucoup de choses à critiquer et de mesure tout à fait insensé, les délégués ouvriers mirent un soin scrupuleux à n'aborder que les questions qu'ils connaissaient et à constater par eux-mêmes qu'ils avaient d'avance accusés de fatuité et d'ignorance. Quelques-uns d'entre eux abordèrent les questions économiques avec une telle ampleur de vues, une connaissance si complète de la matière, une idée si nette des difficultés dont sont hérissées les solutions, que leurs auditeurs les plus malintentionnés, après avoir essayé de leur faire des objections, furent obligés de reconnaître que ces orateurs qui captiverent le plus l'attention de l'auditoire, nous devons signaler Chabert, vriers aux assemblées.

— Congrès socialistes démocratiques d'Eisenach. Les questions économiques furent traitées de façon intéressante. On ne peut que se féliciter de voir se généraliser le mouvement de la nécessité d'une solution ; car on peut prédire sans témérité que, le jour où l'opinion publique réclamera nettement cette solution, les gouvernements auront les moyens de la trouver et la trouveront, si les intéressés n'ont pas su devancer l'action des gouvernements, dont ils paraissent, en effet, disposés à se passer. En attendant, il est éminemment in-

de cette intervention de l'illustre professeur de l'école positiviste, et Nimise, qui n'est attaché à aucune école philosophique, mais qui était un simple délégué à la Société coopérative des serruriers, parfois extrêmement remarquables que la classe ouvrière fait pour se débarrasser de la classe ouvrière. Les Allemands se déclarent assez embarrassés pour le dire, à la réalisation de ce projet. L'industriel Louis-Napoléon Bonaparte était, lui aussi, un socialiste très-avancé, et qu'il se vantait même d'avoir conservé sur le trône ses anciens principes. Il fut le fondateur de la société démocratique et si sociale ; programme, Ajoutons enfin que la réunion des 150 délégués d'Eisenach en 1872 était bien brillante pour être si démocratique et si sociale ; les orateurs qui y prirent part furent : des journalistes, des publicistes, gros industriels, députés, fonctionnaires, vraie collection d'habitués qui lui parurent nécessaires pour faire accepter les réformes jugées nécessaires ou désirables. Voici les résolutions que ce congrès crut devoir prendre : Suppression progressive des droits de douane. Conclusion de traités de commerce entre les divers Etats. Constitution de comités arbitraux pour empêcher les guerres. Unification des monnaies impériales et adoption de l'or comme monnaie étalon. Vote d'une loi déclarant temporaires toutes les fondations de bienfaisance.

— Congrès de Vienne pour les brevets. A l'occasion de l'Exposition universelle de Vienne en 1873, on convint dans cette capitale un congrès d'économistes pour discuter les diverses questions relatives aux brevets d'invention ; mais, par un oubli singulier, les brevets ne furent pas inscrits à l'ordre du jour. On y fut adressé à l'Empereur par un grand chancelier qui avait voulu avoir ses congrès socialistes d'Eisenach, son International de professeurs, son école de Bismarck, son école de Karl Marx ? Qui sait ? Cependant, une raison de doute, c'est que le grand ministre prussien semble s'être refusé à se livrer à un jeu à la fois si enfantin et si dangereux.

Après ce préambule, nous ne devons noter que pour mémoire les résolutions du congrès socialiste et démocratique d'Eisenach. Elles seraient fort intéressantes, mais nous nous en abstiendrons pour la raison qu'on ne saurait semer des « peut-être » dans les formules de résolutions ; Création d'agents spéciaux pour assurer, dans les fabriques, l'exécution des lois relatives au travail des enfants. Extension des mêmes lois à toute espèce de travail industriel et application au travail des femmes mariées. Liberté de coalition. Institution de tribunaux d'arbitrage pour les différends entre ouvriers et patrons.

En 1874, un nouveau congrès fut tenu à Eisenach, dans des conditions presque identiques. On y vota ses déclarations de principes. La rupture du contrat de travail est immorale et punissable. La responsabilité civile est influencée. Les contrats entre patrons et ouvriers doivent être rédigés par écrit. Il convient d'établir, en faveur des ouvriers, des caisses de retraite surveillées par les chambres syndicales. Fédération des chambres syndicales. Etablissement de chambres syndicales agricoles. Etablissement de conseils de prud'hommes agricoles.

— Congrès ouvrier de Paris en 1876. L'annonce d'un congrès ouvrier à Paris avait soulevé quelques espérances dans les partis réactionnaires, qui comptaient à la fois sur des scandales furtifs et sur une insuffisance de la démocratie ouvrière, mais, au moment de se réunir, ils se virent pas sans s'étonner de la nouveauté des opinions, fondées sur l'inexpérience des ouvriers, qui l'absence de liberté avait jusqu'alors tenu loin des réunions et des assemblées. Entendre des ouvriers ardents, illettrés ou peu lettrés discuter pendant des heures entières sur les questions les plus ardues de la science sociale, c'était un spectacle où leurs ennemis se promettaient de trouver beaucoup de choses à critiquer et de mesure tout à fait insensé, les délégués ouvriers mirent un soin scrupuleux à n'aborder que les questions qu'ils connaissaient et à constater par eux-mêmes qu'ils avaient d'avance accusés de fatuité et d'ignorance. Quelques-uns d'entre eux abordèrent les questions économiques avec une telle ampleur de vues, une connaissance si complète de la matière, une idée si nette des difficultés dont sont hérissées les solutions, que leurs auditeurs les plus malintentionnés, après avoir essayé de leur faire des objections, furent obligés de reconnaître que ces orateurs qui captiverent le plus l'attention de l'auditoire, nous devons signaler Chabert, vriers aux assemblées.

— Congrès socialistes démocratiques d'Eisenach. Les questions économiques furent traitées de façon intéressante. On ne peut que se féliciter de voir se généraliser le mouvement de la nécessité d'une solution ; car on peut prédire sans témérité que, le jour où l'opinion publique réclamera nettement cette solution, les gouvernements auront les moyens de la trouver et la trouveront, si les intéressés n'ont pas su devancer l'action des gouvernements, dont ils paraissent, en effet, disposés à se passer. En attendant, il est éminemment in-

de l'école positiviste, et Nimise, qui n'est attaché à aucune école philosophique, mais qui était un simple délégué à la Société coopérative des serruriers, parfois extrêmement remarquables que la classe ouvrière fait pour se débarrasser de la classe ouvrière. Les Allemands se déclarent assez embarrassés pour le dire, à la réalisation de ce projet. L'industriel Louis-Napoléon Bonaparte était, lui aussi, un socialiste très-avancé, et qu'il se vantait même d'avoir conservé sur le trône ses anciens principes. Il fut le fondateur de la société démocratique et si sociale ; programme, Ajoutons enfin que la réunion des 150 délégués d'Eisenach en 1872 était bien brillante pour être si démocratique et si sociale ; les orateurs qui y prirent part furent : des journalistes, des publicistes, gros industriels, députés, fonctionnaires, vraie collection d'habitués qui lui parurent nécessaires pour faire accepter les réformes jugées nécessaires ou désirables. Voici les résolutions que ce congrès crut devoir prendre : Suppression progressive des droits de douane. Conclusion de traités de commerce entre les divers Etats. Constitution de comités arbitraux pour empêcher les guerres. Unification des monnaies impériales et adoption de l'or comme monnaie étalon. Vote d'une loi déclarant temporaires toutes les fondations de bienfaisance.

— Congrès de Vienne pour les brevets. A l'occasion de l'Exposition universelle de Vienne en 1873, on convint dans cette capitale un congrès d'économistes pour discuter les diverses questions relatives aux brevets d'invention ; mais, par un oubli singulier, les brevets ne furent pas inscrits à l'ordre du jour. On y fut adressé à l'Empereur par un grand chancelier qui avait voulu avoir ses congrès socialistes d'Eisenach, son International de professeurs, son école de Bismarck, son école de Karl Marx ? Qui sait ? Cependant, une raison de doute, c'est que le grand ministre prussien semble s'être refusé à se livrer à un jeu à la fois si enfantin et si dangereux.

Après ce préambule, nous ne devons noter que pour mémoire les résolutions du congrès socialiste et démocratique d'Eisenach. Elles seraient fort intéressantes, mais nous nous en abstiendrons pour la raison qu'on ne saurait semer des « peut-être » dans les formules de résolutions ; Création d'agents spéciaux pour assurer, dans les fabriques, l'exécution des lois relatives au travail des enfants. Extension des mêmes lois à toute espèce de travail industriel et application au travail des femmes mariées. Liberté de coalition. Institution de tribunaux d'arbitrage pour les différends entre ouvriers et patrons.

En 1874, un nouveau congrès fut tenu à Eisenach, dans des conditions presque identiques. On y vota ses déclarations de principes. La rupture du contrat de travail est immorale et punissable. La responsabilité civile est influencée. Les contrats entre patrons et ouvriers doivent être rédigés par écrit. Il convient d'établir, en faveur des ouvriers, des caisses de retraite surveillées par les chambres syndicales. Fédération des chambres syndicales. Etablissement de chambres syndicales agricoles. Etablissement de conseils de prud'hommes agricoles.

— Congrès ouvrier de Paris en 1876. L'annonce d'un congrès ouvrier à Paris avait soulevé quelques espérances dans les partis réactionnaires, qui comptaient à la fois sur des scandales furtifs et sur une insuffisance de la démocratie ouvrière, mais, au moment de se réunir, ils se virent pas sans s'étonner de la nouveauté des opinions, fondées sur l'inexpérience des ouvriers, qui l'absence de liberté avait jusqu'alors tenu loin des réunions et des assemblées. Entendre des ouvriers ardents, illettrés ou peu lettrés discuter pendant des heures entières sur les questions les plus ardues de la science sociale, c'était un spectacle où leurs ennemis se promettaient de trouver beaucoup de choses à critiquer et de mesure tout à fait insensé, les délégués ouvriers mirent un soin scrupuleux à n'aborder que les questions qu'ils connaissaient et à constater par eux-mêmes qu'ils avaient d'avance accusés de fatuité et d'ignorance. Quelques-uns d'entre eux abordèrent les questions économiques avec une telle ampleur de vues, une connaissance si complète de la matière, une idée si nette des difficultés dont sont hérissées les solutions, que leurs auditeurs les plus malintentionnés, après avoir essayé de leur faire des objections, furent obligés de reconnaître que ces orateurs qui captiverent le plus l'attention de l'auditoire, nous devons signaler Chabert, vriers aux assemblées.

— Congrès socialistes démocratiques d'Eisenach. Les questions économiques furent traitées de façon intéressante. On ne peut que se féliciter de voir se généraliser le mouvement de la nécessité d'une solution ; car on peut prédire sans témérité que, le jour où l'opinion publique réclamera nettement cette solution, les gouvernements auront les moyens de la trouver et la trouveront, si les intéressés n'ont pas su devancer l'action des gouvernements, dont ils paraissent, en effet, disposés à se passer. En attendant, il est éminemment in-

de l'école positiviste, et Nimise, qui n'est attaché à aucune école philosophique, mais qui était un simple délégué à la Société coopérative des serruriers, parfois extrêmement remarquables que la classe ouvrière fait pour se débarrasser de la classe ouvrière. Les Allemands se déclarent assez embarrassés pour le dire, à la réalisation de ce projet. L'industriel Louis-Napoléon Bonaparte était, lui aussi, un socialiste très-avancé, et qu'il se vantait même d'avoir conservé sur le trône ses anciens principes. Il fut le fondateur de la société démocratique et si sociale ; programme, Ajoutons enfin que la réunion des 150 délégués d'Eisenach en 1872 était bien brillante pour être si démocratique et si sociale ; les orateurs qui y prirent part furent : des journalistes, des publicistes, gros industriels, députés, fonctionnaires, vraie collection d'habitués qui lui parurent nécessaires pour faire accepter les réformes jugées nécessaires ou désirables. Voici les résolutions que ce congrès crut devoir prendre : Suppression progressive des droits de douane. Conclusion de traités de commerce entre les divers Etats. Constitution de comités arbitraux pour empêcher les guerres. Unification des monnaies impériales et adoption de l'or comme monnaie étalon. Vote d'une loi déclarant temporaires toutes les fondations de bienfaisance.

— Congrès de Vienne pour les brevets. A l'occasion de l'Exposition universelle de Vienne en 1873, on convint dans cette capitale un congrès d'économistes pour discuter les diverses questions relatives aux brevets d'invention ; mais, par un oubli singulier, les brevets ne furent pas inscrits à l'ordre du jour. On y fut adressé à l'Empereur par un grand chancelier qui avait voulu avoir ses congrès socialistes d'Eisenach, son International de professeurs, son école de Bismarck, son école de Karl Marx ? Qui sait ? Cependant, une raison de doute, c'est que le grand ministre prussien semble s'être refusé à se livrer à un jeu à la fois si enfantin et si dangereux.

Après ce préambule, nous ne devons noter que pour mémoire les résolutions du congrès socialiste et démocratique d'Eisenach. Elles seraient fort intéressantes, mais nous nous en abstiendrons pour la raison qu'on ne saurait semer des « peut-être » dans les formules de résolutions ; Création d'agents spéciaux pour assurer, dans les fabriques, l'exécution des lois relatives au travail des enfants. Extension des mêmes lois à toute espèce de travail industriel et application au travail des femmes mariées. Liberté de coalition. Institution de tribunaux d'arbitrage pour les différends entre ouvriers et patrons.

En 1874, un nouveau congrès fut tenu à Eisenach, dans des conditions presque identiques. On y vota ses déclarations de principes. La rupture du contrat de travail est immorale et punissable. La responsabilité civile est influencée. Les contrats entre patrons et ouvriers doivent être rédigés par écrit. Il convient d'établir, en faveur des ouvriers, des caisses de retraite surveillées par les chambres syndicales. Fédération des chambres syndicales. Etablissement de chambres syndicales agricoles. Etablissement de conseils de prud'hommes agricoles.

— Congrès ouvrier de Paris en 1876. L'annonce d'un congrès ouvrier à Paris avait soulevé quelques espérances dans les partis réactionnaires, qui comptaient à la fois sur des scandales furtifs et sur une insuffisance de la démocratie ouvrière, mais, au moment de se réunir, ils se virent pas sans s'étonner de la nouveauté des opinions, fondées sur l'inexpérience des ouvriers, qui l'absence de liberté avait jusqu'alors tenu loin des réunions et des assemblées. Entendre des ouvriers ardents, illettrés ou peu lettrés discuter pendant des heures entières sur les questions les plus ardues de la science sociale, c'était un spectacle où leurs ennemis se promettaient de trouver beaucoup de choses à critiquer et de mesure tout à fait insensé, les délégués ouvriers mirent un soin scrupuleux à n'aborder que les questions qu'ils connaissaient et à constater par eux-mêmes qu'ils avaient d'avance accusés de fatuité et d'ignorance. Quelques-uns d'entre eux abordèrent les questions économiques avec une telle ampleur de vues, une connaissance si complète de la matière, une idée si nette des difficultés dont sont hérissées les solutions, que leurs auditeurs les plus malintentionnés, après avoir essayé de leur faire des objections, furent obligés de reconnaître que ces orateurs qui captiverent le plus l'attention de l'auditoire, nous devons signaler Chabert, vriers aux assemblées.

— Congrès socialistes démocratiques d'Eisenach. Les questions économiques furent traitées de façon intéressante. On ne peut que se féliciter de voir se généraliser le mouvement de la nécessité d'une solution ; car on peut prédire sans témérité que, le jour où l'opinion publique réclamera nettement cette solution, les gouvernements auront les moyens de la trouver et la trouveront, si les intéressés n'ont pas su devancer l'action des gouvernements, dont ils paraissent, en effet, disposés à se passer. En attendant, il est éminemment in-

de l'école positiviste, et Nimise, qui n'est attaché à aucune école philosophique, mais qui était un simple délégué à la Société coopérative des serruriers, parfois extrêmement remarquables que la classe ouvrière fait pour se débarrasser de la classe ouvrière. Les Allemands se déclarent assez embarrassés pour le dire, à la réalisation de ce projet. L'industriel Louis-Napoléon Bonaparte était, lui aussi, un socialiste très-avancé, et qu'il se vantait même d'avoir conservé sur le trône ses anciens principes. Il fut le fondateur de la société démocratique et si sociale ; programme, Ajoutons enfin que la réunion des 150 délégués d'Eisenach en 1872 était bien brillante pour être si démocratique et si sociale ; les orateurs qui y prirent part furent : des journalistes, des publicistes, gros industriels, députés, fonctionnaires, vraie collection d'habitués qui lui parurent nécessaires pour faire accepter les réformes jugées nécessaires ou désirables. Voici les résolutions que ce congrès crut devoir prendre : Suppression progressive des droits de douane. Conclusion de traités de commerce entre les divers Etats. Constitution de comités arbitraux pour empêcher les guerres. Unification des monnaies impériales et adoption de l'or comme monnaie étalon. Vote d'une loi déclarant temporaires toutes les fondations de bienfaisance.

— Congrès de Vienne pour les brevets. A l'occasion de l'Exposition universelle de Vienne en 1873, on convint dans cette capitale un congrès d'économistes pour discuter les diverses questions relatives aux brevets d'invention ; mais, par un oubli singulier, les brevets ne furent pas inscrits à l'ordre du jour. On y fut adressé à l'Empereur par un grand chancelier qui avait voulu avoir ses congrès socialistes d'Eisenach, son International de professeurs, son école de Bismarck, son école de Karl Marx ? Qui sait ? Cependant, une raison de doute, c'est que le grand ministre prussien semble s'être refusé à se livrer à un jeu à la fois si enfantin et si dangereux.

Après ce préambule, nous ne devons noter que pour mémoire les résolutions du congrès socialiste et démocratique d'Eisenach. Elles seraient fort intéressantes, mais nous nous en abstiendrons pour la raison qu'on ne saurait semer des « peut-être » dans les formules de résolutions ; Création d'agents spéciaux pour assurer, dans les fabriques, l'exécution des lois relatives au travail des enfants. Extension des mêmes lois à toute espèce de travail industriel et application au travail des femmes mariées. Liberté de coalition. Institution de tribunaux d'arbitrage pour les différends entre ouvriers et patrons.

En 1874, un nouveau congrès fut tenu à Eisenach, dans des conditions presque identiques. On y vota ses déclarations de principes. La rupture du contrat de travail est immorale et punissable. La responsabilité civile est influencée. Les contrats entre patrons et ouvriers doivent être rédigés par écrit. Il convient d'établir, en faveur des ouvriers, des caisses de retraite surveillées par les chambres syndicales. Fédération des chambres syndicales. Etablissement de chambres syndicales agricoles. Etablissement de conseils de prud'hommes agricoles.

— Congrès ouvrier de Paris en 1876. L'annonce d'un congrès ouvrier à Paris avait soulevé quelques espérances dans les partis réactionnaires, qui comptaient à la fois sur des scandales furtifs et sur une insuffisance de la démocratie ouvrière, mais, au moment de se réunir, ils se virent pas sans s'étonner de la nouveauté des opinions, fondées sur l'inexpérience des ouvriers, qui l'absence de liberté avait jusqu'alors tenu loin des réunions et des assemblées. Entendre des ouvriers ardents, illettrés ou peu lettrés discuter pendant des heures entières sur les questions les plus ardues de la science sociale, c'était un spectacle où leurs ennemis se promettaient de trouver beaucoup de choses à critiquer et de mesure tout à fait insensé, les délégués ouvriers mirent un soin scrupuleux à n'aborder que les questions qu'ils connaissaient et à constater par eux-mêmes qu'ils avaient d'avance accusés de fatuité et d'ignorance. Quelques-uns d'entre eux abordèrent les questions économiques avec une telle ampleur de vues, une connaissance si complète de la matière, une idée si nette des difficultés dont sont hérissées les solutions, que leurs auditeurs les plus malintentionnés, après avoir essayé de leur faire des objections, furent obligés de reconnaître que ces orateurs qui captiverent le plus l'attention de l'auditoire, nous devons signaler Chabert, vriers aux assemblées.

— Congrès socialistes démocratiques d'Eisenach. Les questions économiques furent traitées de façon intéressante. On ne peut que se féliciter de voir se généraliser le mouvement de la nécessité d'une solution ; car on peut prédire sans témérité que, le jour où l'opinion publique réclamera nettement cette solution, les gouvernements auront les moyens de la trouver et la trouveront, si les intéressés n'ont pas su devancer l'action des gouvernements, dont ils paraissent, en effet, disposés à se passer. En attendant, il est éminemment in-

de l'école positiviste, et Nimise, qui n'est attaché à aucune école philosophique, mais qui était un simple délégué à la Société coopérative des serruriers, parfois extrêmement remarquables que la classe ouvrière fait pour se débarrasser de la classe ouvrière. Les Allemands se déclarent assez embarrassés pour le dire, à la réalisation de ce projet. L'industriel Louis-Napoléon Bonaparte était, lui aussi, un socialiste très-avancé, et qu'il se vantait même d'avoir conservé sur le trône ses anciens principes. Il fut le fondateur de la société démocratique et si sociale ; programme, Ajoutons enfin que la réunion des 150 délégués d'Eisenach en 1872 était bien brillante pour être si démocratique et si sociale ; les orateurs qui y prirent part furent : des journalistes, des publicistes, gros industriels, députés, fonctionnaires, vraie collection d'habitués qui lui parurent nécessaires pour faire accepter les réformes jugées nécessaires ou désirables. Voici les résolutions que ce congrès crut devoir prendre : Suppression progressive des droits de douane. Conclusion de traités de commerce entre les divers Etats. Constitution de comités arbitraux pour empêcher les guerres. Unification des monnaies impériales et adoption de l'or comme monnaie étalon. Vote d'une loi déclarant temporaires toutes les fondations de bienfaisance.

— Congrès de Vienne pour les brevets. A l'occasion de l'Exposition universelle de Vienne en 1873, on convint dans cette capitale un congrès d'économistes pour discuter les diverses questions relatives aux brevets d'invention ; mais, par un oubli singulier, les brevets ne furent pas inscrits à l'ordre du jour. On y fut adressé à l'Empereur par un grand chancelier qui avait voulu avoir ses congrès socialistes d'Eisenach, son International de professeurs, son école de Bismarck, son école de Karl Marx ? Qui sait ? Cependant, une raison de doute, c'est que le grand ministre prussien semble s'être refusé à se livrer à un jeu à la fois si enfantin et si dangereux.

Après ce préambule, nous ne devons noter que pour mémoire les résolutions du congrès socialiste et démocratique d'Eisenach. Elles seraient fort intéressantes, mais nous nous en abstiendrons pour la raison qu'on ne saurait semer des « peut-être » dans les formules de résolutions ; Création d'agents spéciaux pour assurer, dans les fabriques, l'exécution des lois relatives au travail des enfants. Extension des mêmes lois à toute espèce de travail industriel et application au travail des femmes mariées. Liberté de coalition. Institution de tribunaux d'arbitrage pour les différends entre ouvriers et patrons.

En 1874, un nouveau congrès fut tenu à Eisenach, dans des conditions presque identiques. On y vota ses déclarations de principes. La rupture du contrat de travail est immorale et punissable. La responsabilité civile est influencée. Les contrats entre patrons et ouvriers doivent être rédigés par écrit. Il convient d'établir, en faveur des ouvriers, des caisses de retraite surveillées par les chambres syndicales. Fédération des chambres syndicales. Etablissement de chambres syndicales agricoles. Etablissement de conseils de prud'hommes agricoles.

— Congrès ouvrier de Paris en 187